

Theratechnologies présente ses résultats financiers pour le quatrième trimestre et l'exercice complet 2023 et des prévisions pour 2024

Fév. 21, 2024

- Le BAIIA* ajusté positif de 5 millions (perte nette de 2,8 millions) de dollars pour le quatrième trimestre de 2023 a été plus de deux fois supérieur à celui du troisième trimestre de 2023, donnant lieu à un redressement important pour l'exercice complet par rapport à 2022
- Des revenus trimestriels records de 23,5 millions de dollars tirés des ventes et des revenus annuels de 81,8 millions de dollars ont été dégagés
- L'essai clinique de phase 1 mis à jour sur le sudocétaxel zendusortide dans le traitement du cancer de l'ovaire avancé marque un jalon important avec le recrutement des six premières patientes
- Les prévisions pour 2024 à l'égard des revenus annuels s'établissent entre 87 et 90 millions de dollars et celles à l'égard du BAIIA ajusté positif sont de l'ordre de 13 à 15 millions de dollars pour l'exercice complet 2024

MONTRÉAL, 21 févr. 2024 (GLOBE NEWSWIRE) -- Theratechnologies inc. (« Theratechnologies », ou la « Société ») (TSX : TH) (NASDAQ : THTX), société biopharmaceutique dont les activités sont axées sur le développement et la commercialisation de traitements novateurs, a présenté aujourd'hui ses faits saillants commerciaux et ses résultats financiers pour son quatrième trimestre et son exercice complet clos le 30 novembre 2023. Sauf indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars américains.

Revenus du quatrième trimestre et de l'exercice 2023 – Faits saillants (en milliers de dollars américains)

	Trimestres clos les 30 novembre		Variation (en %)	Exercices clos les 30 novembre		Variation (en %)
	2023	2022		2023	2022	
Ventes nettes d'EGRIFTA SV ^{MD}	16 958	14 458	17,3 %	53 705	50 454	6,4 %
Ventes nettes de Trogarzo ^{MD}	6 494	6 963	(6,7) %	28 059	29 603	(5,2) %
Revenus	23 452 \$	21 421 \$	9,5 %	81 764 \$	80 057 \$	2,1 %

*Il s'agit d'une mesure non conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesure non conforme aux IFRS et aux PCGR des États-Unis » ci-après.

« Les revenus du quatrième trimestre de 2023 ont atteint un sommet trimestriel sans précédent dans l'histoire de Theratechnologies, atteignant 23,5 millions de dollars et à la clôture de l'exercice 2023, les revenus annuels ont totalisé 81,8 millions de dollars », a déclaré Paul Lévesque, président et chef de la direction. Il s'agit là d'un accomplissement remarquable compte tenu des difficultés auxquelles nous nous sommes heurtés au premier semestre de 2023, compte tenu des prélèvements sur les stocks et des défis posés par un rapport brut/net défavorable. « De même, nous avons affiché d'excellents résultats, notamment un BAIIA ajusté positif pour le trimestre de 5 millions de dollars, plus de deux fois supérieur au résultat du troisième trimestre. Nous avons clôturé l'exercice en enregistrant un redressement impressionnant du BAIIA ajusté de seulement (2,9) millions de dollars, ce qui représente une amélioration de plus de 19 millions de dollars par rapport à 2022. La rigueur appliquée pour gérer les charges d'exploitation et les efforts déployés pour accroître nos revenus ont été reconnus sur le marché, comme en témoigne le financement récent obtenu auprès de nouveaux investisseurs institutionnels de grande qualité comme Investissement Québec, ce qui a permis de renforcer notre bilan. »

M. Lévesque a ajouté, « EGRIFTA SV^{MD} demeure le produit phare de notre portefeuille, nous permettant d'atteindre un nombre total de patients uniques sans précédent à la fin de l'année fiscale 2023, en hausse de 13 % d'une année à l'autre pour le mois de décembre. Malgré de nouveaux arrivants sur le marché, Trogarzo^{MD} demeure un bon complément à EGRIFTA SV^{MD} et un traitement vital pour les personnes vivant avec le VIH et dont les options sont limitées. Bien que nous ayons été déçus de recevoir une lettre de non-approbation de la FDA le 23 janvier 2024 concernant notre sBLA pour la formulation F8 de la tésamoréline, nous sommes confiants dans ce produit et nous prenons les moyens pour répondre aux préoccupations soulevées par la FDA afin d'être en mesure de resoumettre le dossier et nous avons toujours l'intention d'obtenir son approbation avant la fin de 2024. À cette fin, nous avons travaillé en étroite collaboration avec des experts externes en réglementation et nous avons demandé une rencontre de type A avec la FDA.

« En doublant nos capacités commerciales, nous sommes déterminés à créer de la valeur pour nos actionnaires et à continuer de générer un BAIIA ajusté positif en 2024 par des occasions de croissance interne et d'acquisition d'entreprises », a ajouté M. Lévesque. Nous sommes également encouragés par l'intérêt soutenu que suscite notre programme d'oncologie et nous sommes heureux d'avoir achevé le recrutement des six premières patientes pour l'essai clinique de phase 1 mis à jour sur le sudocétaxel zendusortide dans le traitement du cancer de l'ovaire avancé. Parallèlement, nous poursuivons les travaux de recherche précliniques de nouveaux conjugués peptide-médicament avec d'autres charges puissantes, démontrant que notre Technologie SORT1+^{MC} offre de fortes possibilités d'association des CPM avec des traitements ciblés ainsi que la possibilité de conjuguer nos peptides avec d'autres types de traitement anticancéreux. »

Prévisions des revenus et du BAIIA ajusté pour 2024

Selon le rendement de la Société au cours des six derniers mois, Theratechnologies prévoit que les revenus annuels s'établiront entre 87 et 90 millions de dollars et que le BAIIA ajusté sera de l'ordre de 13 à 15 millions de dollars pour l'exercice 2024 dans son ensemble.

Résultats financiers du quatrième trimestre de 2023

Revenus

Les revenus consolidés se sont chiffrés à 23 452 000 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2023, contre 21 421 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, représentant ainsi une hausse de 9,5 %.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, les ventes d' *EGRIFTA SV^{MD}* ont atteint 16 958 000 \$, contre 14 458 000 \$ au quatrième trimestre de l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 17,3 %. Les fortes ventes d' *EGRIFTA SV^{MD}* sont principalement attribuables à un nombre accru de ventes unitaires, qui ont été compensées dans une certaine mesure par des remises aux régimes publics plus élevées qu'au cours de l'exercice 2022.

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, les ventes de Trogarzo ^{MD} se sont établies à 6 494 000 \$, contre 6 963 000 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice 2022, soit un recul de 6,7 %. Le recul s'explique avant tout par la baisse du nombre de ventes unitaires au cours du trimestre par rapport à l'exercice précédent. La baisse du nombre de ventes unitaires au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2023 découle également de l'augmentation des stocks au cours de l'exercice 2022, une situation qui s'est résorbée d'elle-même au cours de l'exercice 2023.

Coût des ventes

Le coût des ventes s'est établi à 5 066 000 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2023, contre 5 909 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2022. La diminution du coût des ventes pour 2023 est attribuable à une provision au titre du coût des produits vendus pour le quatrième trimestre de 2022, laquelle tenait compte d'une provision de 1 477 000 \$ au titre de la dépréciation de la formulation F8 pour le matériel préalable à la mise en marché qui pourrait expirer avant le lancement de la formulation F8. Cette diminution a été contrebalancée en partie par une hausse des ventes d' *EGRIFTA SV^{MD}* et de divers coûts liés à la production.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement se sont chiffrés à 5 229 000 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2023, contre 9 455 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2022. Cette diminution par rapport au quatrième trimestre de l'exercice 2023 est essentiellement attribuable à la réduction des dépenses dans l'ensemble des secteurs, y compris l'essai clinique de phase 1 du sudocétaxel zendusortide, à l'étude portant sur les facteurs humains liés à la formulation F8 ainsi qu'au développement du mode d'administration du Trogarzo ^{MD} par injection intramusculaire (« IM »). Ces deux derniers projets ont été quasi achevés au quatrième trimestre de l'exercice 2023. Les frais de recherche et de développement comprennent des charges au titre des indemnités de départ et d'autres dépenses de 876 000 \$ liées à la réorganisation annoncée en juillet 2023.

Frais de vente

Les frais de vente se sont élevés à 6 748 000 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2023, contre 7 809 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2022.

La diminution des frais de vente s'explique essentiellement par la gestion prudente des dépenses en vue de l'atteinte de notre objectif annoncé d'afficher un BAIIA ajusté positif vers la fin de l'exercice 2023. Les frais de vente comprennent également des charges de 79 000 \$ liées à des indemnités de départ et à d'autres charges se rapportant à la réorganisation annoncée en juillet 2023.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs ont totalisé 3 739 000 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, contre 3 956 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice 2022. Les frais généraux et administratifs comprennent des charges de 289 000 \$ liées à des indemnités de départ et à d'autres charges se rapportant à la réorganisation annoncée en juillet 2023.

Charges financières nettes

Les charges financières nettes se sont chiffrées à 5 352 000 \$ pour le trimestre clos le 30 novembre 2023, contre 2 078 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation des charges financières nettes est attribuable à la hausse du solde impayé aux termes de la convention de crédit de Marathon, laquelle porte des intérêts plus élevés que les billets convertibles alors en circulation en 2022. Les charges financières nettes au quatrième trimestre de l'exercice 2022 comprenaient les intérêts sur les billets convertibles, alors qu'elles étaient de néant au quatrième trimestre de l'exercice 2023. Les intérêts plus élevés sont également attribuables à la majoration des taux d'intérêt en 2023 par rapport à 2022. Les autres augmentations enregistrées au quatrième trimestre de l'exercice 2023 sont attribuables aux coûts associés à la modification de la facilité d'emprunt (890 000 \$), à la sortie du bilan des coûts de financement différés (954 000 \$) et à la variation de la juste valeur des bons de souscription de Marathon (825 000 \$).

BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté, une mesure non conforme aux IFRS, s'est établi à 4 965 000 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, contre (2 439 000)\$ pour la période correspondante de l'exercice 2022. Se reporter à la rubrique « Mesure non conforme aux IFRS et aux PCGR des États-Unis » ci-dessus et se reporter à la rubrique « Rapprochement du BAIIA ajusté » ci-dessous pour obtenir un rapprochement avec la perte nette pour les périodes visées.

Perte nette

Compte tenu des variations des revenus et des charges susmentionnées, nous avons inscrit une perte nette de 2 755 000 \$, soit 0,08 \$ par action, pour le quatrième trimestre de l'exercice 2023, en comparaison d'une perte nette de 7 929 000 \$, soit 0,09 \$ par action, pour le quatrième trimestre de l'exercice 2022.

Résultats financiers de l'exercice 2023 par rapport à ceux de l'exercice 2022

Revenus

Les revenus consolidés pour l'exercice 2023 se sont établis à 81 764 000 \$, en regard de 80 057 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 2,1 %.

Pour l'exercice 2023, les ventes d' *EGRIFTA SV^{MD}* ont atteint 53 705 000 \$, contre 50 454 000 \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, soit une augmentation de 6,4 %. La hausse des ventes nettes d' *EGRIFTA SV^{MD}* est principalement attribuable au plus grand nombre d'unités vendues par rapport à l'exercice précédent et à un prix de vente net plus élevé. La croissance globale des ventes nettes d' *EGRIFTA SV^{MD}* a été ralentie en 2023 par des prélèvements sur les stocks de l'une de nos grandes pharmacies spécialisées au cours du deuxième trimestre.

Pour l'exercice 2023, les ventes nettes de Trogarzo^{MD} se sont chiffrées à 28 059 000 \$, en regard de 29 603 000 \$ pour l'exercice précédent, soit une baisse de 5,2 %. Au deuxième trimestre de l'exercice, les ventes nettes de Trogarzo^{MD} ont subi l'incidence négative de deux facteurs : a) des prélèvements sur les stocks à l'une de nos grandes pharmacies spécialisées en raison d'achats plus importants que nécessaires dans la deuxième partie de l'année civile 2022; et b) des prélèvements supplémentaires sur les stocks à une autre pharmacie spécialisée avec laquelle nous avons renégocié les conditions contractuelles, ce qui a donné lieu à une diminution de ses niveaux de stocks globaux. Les ventes nettes de Trogarzo^{MD} ont également subi l'incidence de la hausse plus élevée que prévu des remises aux régimes publics. La diminution des ventes nettes de Trogarzo^{MD} découle également, dans une moindre mesure, de notre décision d'arrêter la commercialisation du produit en Europe au cours de l'exercice 2022, ce qui s'est traduit par une baisse de 975 000 \$ au cours de l'exercice 2023.

Coût des ventes

Le coût des ventes s'est établi à 19 635 000 \$ pour l'exercice 2023, contre 26 279 000 \$ pour l'exercice 2022. Le coût des ventes comprend le coût des produits vendus, à savoir 19 635 000 \$ pour l'exercice 2023 par rapport à 23 838 000 \$ pour l'exercice 2022. La diminution du coût des produits vendus s'explique essentiellement par différents facteurs qui sont intervenus au cours de l'exercice 2022 mais pas au cours de l'exercice 2023, à savoir 1) une charge de 1 788 000 \$ attribuable à la non-production des lots prévus d'*EGRIFTA SV^{MD}*, lesquels ont été annulés en raison de la transition planifiée à la formulation F8 et 2) par une provision de 1 477 000 \$ au titre de la dépréciation de la formulation F8 pour le matériel préalable à la mise en marché qui pourrait expirer avant le lancement de la formulation F8, si elle est approuvée. Le coût des produits vendus pour l'exercice 2023 comprend aussi d'autres provisions totalisant 220 000 \$ relativement à la formulation F8 en attente d'approbation. (Se reporter à la note 9 des états financiers audités).

Pour l'exercice 2022, le coût des ventes tient compte d'une charge d'amortissement de 2 441 000 \$ liée au règlement d'obligations futures de paiements de redevances, qui a été comptabilisée à titre d'« autre actif » dans l'état consolidé de la situation financière. L'autre actif ayant été entièrement amorti au premier semestre de l'exercice 2022, cette charge s'est établie à néant pour l'exercice 2023.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement se sont élevés à 30 370 000 \$ pour l'exercice 2023, contre 36 939 000 \$ pour l'exercice 2022, soit une baisse de 17,8 % du fait surtout de la diminution des dépenses au titre de nos divers programmes. Les frais de recherche et de développement aux premier et deuxième trimestres de l'exercice 2023 ont également subi l'incidence défavorable de charges de 3 730 000 \$ liées à du matériel visant le sudocétaxel zendusortide et de charges de 536 000 \$ liées à la production d'eau bactériostatique pour injection (« EBI »). Compte non tenu de ces charges, les frais de recherche et de développement ont affiché une baisse importante pour l'exercice 2023 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la diminution des dépenses visant notre programme d'oncologie. Les frais de recherche et de développement comprennent également des charges de 1 384 000 \$ liées à des indemnités de départ et à d'autres dépenses se rapportant à la réorganisation annoncée en juillet 2023.

Frais de vente

Les frais de vente se sont établis à 26 769 000 \$ pour l'exercice 2023, contre 39 391 000 \$ pour l'exercice 2022. La diminution des frais de vente est principalement imputable à l'augmentation des charges engagées au cours de l'exercice 2022 liées à la mise sur pied de notre équipe sur le terrain aux États-Unis, ainsi qu'aux indemnités de départ liées à notre décision de retirer le Trogarzo^{MD} du marché européen. La diminution est en grande partie attribuable à une charge de 6 356 000 \$ liée à l'amortissement accéléré, au deuxième trimestre de l'exercice 2022, des droits de commercialisation de Trogarzo^{MD} sur le territoire européen. Les frais de vente pour l'exercice 2023 comprennent également des charges de 220 000 \$ liées à des indemnités de départ et à d'autres charges se rapportant à la réorganisation annoncée en juillet 2023.

Le poste « Frais de vente » comprend également l'amortissement de la valeur des immobilisations incorporelles pour les droits de commercialisation d'*EGRIFTA SV^{MD}* et de Trogarzo^{MD}. Ainsi, nous avons comptabilisé des charges d'amortissement de 2 513 000 \$ pour l'exercice 2023, comparativement à 9 211 000 \$, respectivement, pour l'exercice 2022 (ce qui tient compte de la charge liée à l'amortissement accéléré des droits de commercialisation de Trogarzo^{MD} sur le territoire européen).

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs ont totalisé 15 617 000 \$ pour l'exercice 2023, contre 17 356 000 \$ pour l'exercice 2022. La diminution des frais généraux et administratifs est en grande partie attribuable à la décision que nous avons prise de mettre fin aux activités de commercialisation de Trogarzo^{MD} en Europe au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2022. Les frais généraux et administratifs pour l'exercice 2023 comprennent également des charges de 359 000 \$ liées à des indemnités de départ et à d'autres charges se rapportant à la réorganisation annoncée en juillet 2023.

Charges financières nettes

Les charges financières nettes se sont chiffrées à 12 909 000 \$ pour l'exercice 2023, contre 6 886 000 \$ pour l'exercice 2022. L'augmentation des charges financières nettes pour l'exercice 2023 par rapport à l'exercice 2022 découle principalement de la charge d'intérêts plus élevée sur la facilité d'emprunt de la Société (3 906 000 \$), et des charges de 3 540 000 \$ liée aux modifications de la convention de crédit de Marathon. Les autres charges pour l'exercice 2023 tiennent compte de la sortie du bilan des coûts de financement différés (954 000 \$). Ces charges plus élevées ont été compensées par un profit se rapportant à la variation de la juste valeur des bons de souscription de Marathon et une perte de change moins élevée.

BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté s'est établi à (2 907 000)\$ pour l'exercice 2023, comparativement à (22 088 000)\$ pour l'exercice 2022. Le BAIIA ajusté pour les premier et deuxième trimestres de l'exercice 2023 a subi l'incidence négative de charges de 3 749 000 \$ liées à du matériel visant le sudocétaxel zendusortide et de charges de 536 000 \$ liées à la production d'EBI. Aucune charge comme celles-ci n'a été comptabilisée aux troisième et quatrième trimestres de l'exercice 2023. Se reporter à la rubrique « Mesure non conforme aux IFRS et aux PCGR des États-Unis » ci-dessus et se reporter à la rubrique « Rapprochement du BAIIA ajusté » ci-dessous pour obtenir un rapprochement avec la perte nette pour les périodes visées.

Perte nette

Compte tenu des variations des revenus et des charges susmentionnées, nous avons comptabilisé une perte nette de 23 957 000 \$, soit 0,91 \$ par action, pour l'exercice 2023, en comparaison d'une perte nette de 47 237 000 \$, soit 1,98 \$ par action, pour l'exercice 2022.

Situation financière, situation de trésorerie et sources de financement

Incertitude quant à la continuité de l'exploitation

Dans le cadre de la préparation des états financiers audités, il incombe à la direction d'identifier tout événement ou toute situation susceptible de jeter un doute sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation existe si des événements ou des conditions, considérés collectivement, indiquent que la Société pourrait ne pas être en mesure d'honorer ses obligations à leur échéance pendant une période d'au moins 12 mois à compter du 30 novembre 2023. Si la Société conclut que des événements ou des conditions jettent un doute important sur sa capacité à poursuivre son exploitation, elle doit évaluer si les plans élaborés pour atténuer ces événements ou conditions permettront de lever tout doute important éventuel.

Pour l'exercice clos le 30 novembre 2023, la Société a inscrit une perte nette de 23 957 000 \$ (47 237 000 \$ en 2022; 31 725 000 \$ en 2021) et enregistré des flux de trésorerie d'exploitation négatifs de 5 678 000 \$ (14 692 000 \$ en 2022; 17 501 000 \$ en 2021). Au 30 novembre 2023, la trésorerie s'élevait à 34 097 000 \$, et les placements obligataires et les fonds du marché monétaire totalisaient 6 290 000 \$.

La convention de crédit de Marathon comporte diverses clauses restrictives, y compris des clauses portant sur le seuil minimum de liquidités selon lesquelles la Société doit conserver des soldes importants de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme admissibles dans des comptes prédéterminés, ce qui restreint la gestion de ses liquidités (se reporter à la note 17 afférente aux états financiers audités). Un manquement au titre des liquidités autorise le prêteur à exiger le remboursement immédiat de la facilité d'emprunt et rend les actifs garantis disponibles au prêteur, lesquels comprennent la quasi-totalité de la trésorerie, des placements obligataires et des fonds du marché monétaire qui sont assujettis à des conventions de contrôle. Un tel manquement peut entraîner une augmentation du taux d'intérêt de 300 points de base sur l'encours de l'emprunt. Le 3 juillet 2023, la Société s'est trouvée en situation de manquement au titre des liquidités, autorisant de ce fait le prêteur à exiger le remboursement immédiat de l'emprunt. Ce manquement a fait l'objet d'une renonciation le 21 septembre 2023. Au cours de l'exercice 2023, la Société a conclu plusieurs modifications de la convention de crédit de Marathon afin d'en modifier certaines des modalités et conditions (se reporter à la note 17 afférente aux états financiers audités).

Les modifications de la convention de crédit de Marathon ont donné lieu i) à la révision du niveau des liquidités minimales exigées en tout temps après le 31 octobre 2023, qui doivent être comprises entre 15 000 \$ et 20 000 \$, en fonction de seuils relatifs aux BAIIA ajusté de Marathon au cours des quatre derniers trimestres clos; ii) à la révision des exigences de revenus minimums pour qu'elle soient établies en fonction de cibles fondées sur le BAIIA ajusté de Marathon au lieu de cibles trimestrielles fondées sur les revenus à compter du trimestre clos le 30 novembre 2023; et iii) à la suppression de l'interdiction, visant la Société, d'inclure un paragraphe explicatif sur la continuité de l'exploitation dans l'opinion du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant de la Société qui accompagne le rapport annuel de la Société. Malgré les plus récentes modifications, rien ne garantit que le prêteur acceptera d'apporter des modifications ou d'accorder une dispense pour tout autre manquement éventuel aux clauses restrictives, le cas échéant. La Société ne remplit pas les conditions préalables au prélèvement de montants additionnels aux termes de la convention de crédit de Marathon et, à l'heure actuelle, aucune autre source de financement ne lui a été consentie.

L'évaluation de la capacité de la Société à poursuivre son exploitation pendant une période d'au moins 12 mois à compter du 30 novembre 2023 nécessite de poser des jugements importants et est tributaire du respect des conditions liées à la convention de crédit de Marathon ou de l'obtention du soutien du prêteur (y compris les dispenses et modifications éventuelles), de l'accroissement de ses revenus et de la gestion de ses charges [notamment la réorganisation orientée essentiellement sur ses activités de R&D – se reporter à la note 16 a) afférente aux états financiers audités] de manière à générer des flux de trésorerie d'exploitation positifs suffisants. Certains éléments des plans de la direction sont hors de son contrôle et les résultats ne peuvent être prédits à l'heure actuelle. Si les plans de la direction ne se concrétisent pas, la Société pourrait être en situation de défaut à l'égard de la convention de crédit de Marathon, être forcée de réduire ou de reporter des dépenses et des entrées d'immobilisations et de chercher à mobiliser d'autres sources de financement ou de vendre ou liquider ses actifs. C'est pourquoi il existe une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions qui jettent un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Les états financiers audités ont été préparés selon l'hypothèse que la Société poursuivra son exploitation, laquelle suppose que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et qu'elle pourra réaliser ses actifs et régler ses passifs et ses engagements dans le cadre normal de ses activités. Les états financiers audités ne comprennent pas les ajustements de la valeur comptable et du classement des actifs et des passifs ainsi que des charges présentées qui pourraient résulter de la résolution de cette incertitude et qui pourraient s'imposer si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas appropriée aux fins des états financiers audités. Si la Société devait se trouver dans l'impossibilité de poursuivre son exploitation, une dépréciation significative de la valeur comptable des actifs de la Société, immobilisations incorporelles comprises, pourrait être nécessaire

Mesure non conforme aux IFRS et aux PCGR des États-Unis

Les renseignements présentés dans le présent communiqué de presse comprennent une mesure financière non conforme aux IFRS et non conforme aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis »). Le « BAIIA ajusté » est la mesure que la Société utilise comme indicateur de la performance financière. Le « BAIIA ajusté » est calculé en ajoutant, au bénéfice net ou à la perte nette, les produits financiers et les charges financières, les amortissements, l'impôt, la rémunération fondée sur des actions au moyen d'options d'achat d'actions, certains coûts de restructuration et certaines dépréciations de stocks (ou les reprises connexes). Le « BAIIA ajusté » exclut les effets d'éléments qui reflètent principalement l'incidence des décisions d'investissement et de financement à long terme plutôt que les résultats des activités courantes. La Société est d'avis que cette mesure peut être un indicateur utile de sa performance opérationnelle d'une période à l'autre. Elle utilise cette mesure non conforme aux IFRS pour prendre des décisions de nature financière, stratégique et opérationnelle. Le « BAIIA ajusté » n'est pas une mesure financière normalisée aux termes du référentiel comptable utilisé pour établir les états financiers de la Société auxquels la mesure se rapporte et il pourrait ne pas être comparable à des mesures financières semblables présentées par d'autres émetteurs. Un rapprochement quantitatif du BAIIA ajusté est présenté à la rubrique « Rapprochement du BAIIA ajusté » ci-après.

Le calcul du BAIIA ajusté figurant dans le présent communiqué de presse diffère du calcul du BAIIA ajusté (le « BAIIA ajusté de Marathon ») aux termes de la convention de crédit de Marathon aux fins de la conformité aux clauses prévues dans cette convention.

Rapprochement du BAIIA ajusté

(en milliers de dollars américains)

Trimestres clos les		Exercices clos les	
30 novembre		30 novembre	
2023	2022	2023	2022

Perte nette	(2 755)	(7 929)	(23 957)	(47 237)
Ajouter :				
Amortissement ¹	576	940	3 315	12 471
Charges financières nettes ²	5 352	2 078	12 909	6 886
Impôt sur le résultat	73	143	421	443
Rémunération fondée sur des actions	418	852	2 215	3 872
Provision (reprise) au titre des stocks ³	50	1 477	220	1 477
Coûts de restructuration ⁴	1 244	-	1 963	-
BAIIA ajusté	4 958	(2 439)	(2 914)	(22 088)

¹ Compte tenu de l'amortissement des immobilisations corporelles et de l'amortissement des immobilisations incorporelles, des autres actifs et des actifs au titre de droits d'utilisation.

² Compte tenu de la totalité des produits financiers et des charges financières, à savoir : l'effet du change, les produits d'intérêts, la charge de désactualisation et amortissement des coûts de financement différés, les charges d'intérêts, les frais bancaires, le profit ou la perte sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et la perte sur la modification de la dette et le profit sur la résiliation de bail.

³ Provision au titre des stocks dans l'attente de l'approbation de la commercialisation de la formulation F8.

⁴ Les coûts de restructuration comprennent des charges liées à des indemnités de départ et à d'autres charges associées aux cessations d'emploi dans le cadre de la réorganisation annoncée en juillet 2023 et achevée en octobre 2023.

Détails sur la conférence téléphonique

La conférence téléphonique aura lieu à compter de 8 h 30 (HE) le 21 février 2024 pour discuter des résultats et des récentes mises à jour commerciales. L'appel sera animé par Paul Lévesque, président et chef de la direction. D'autres membres de l'équipe de direction, dont le vice-président principal et chef de la direction financière, Philippe Dubuc, le vice-président principal et chef de la direction médicale, Christian Marsolais, Ph. D., et le chef de la direction commerciale mondiale, John Leasure, se joindront à Paul Lévesque pour répondre aux questions des participants après les remarques préparées.

Les participants sont invités à se connecter au moins dix minutes à l'avance afin d'avoir accès à la conférence. Les informations relatives à l'accès et à la retransmission de la conférence téléphonique se trouvent ci-dessous :

INFORMATIONS SUR LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE	
Date de la conférence téléphonique :	21 février 2024
Heure de la conférence téléphonique :	8 h 30 HE
Lien de la webdiffusion :	https://edge.media-server.com/mmc/p/6fyph854
Numéro de téléphone :	1-888-317-6003 (sans frais) ou 1-412-317-6061 (international)
Code d'accès :	0664356
ENREGISTREMENT DE LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE	
Sans frais :	1-877-344-7529 (É.-U.) / 1-855-669-9658 (Canada)
Numéro international :	1-412-317-0088
Code d'accès pour la rediffusion :	3842515
Date de fin de la rediffusion :	28 février 2024
Pour accéder à la rediffusion au moyen d'un numéro international, veuillez cliquer sur le lien suivant :	
https://services.choruscall.com/ccforms/replay.html	

L'enregistrement audio sera également disponible dans la section « [Événements antérieurs](#) » à Relations avec les investisseurs du site Web de la Société.

À propos de Theratechnologies

Theratechnologies (TSX : TH) (NASDAQ : THTX) est une société biopharmaceutique axée sur le développement et la commercialisation de traitements novateurs qui répondent à des besoins médicaux non satisfaits. D'autres renseignements sur Theratechnologies sont disponibles sur le site Web de la Société au www.theratech.com/fr, sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca et sur EDGAR au www.sec.gov. Suivez Theratechnologies sur [LinkedIn](#) et [X](#) (anciennement Twitter).

Information prospective

Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs et de l'information prospective (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens de la législation applicable en valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs reposent sur les opinions et les hypothèses de la direction ou sur l'information disponible à la date où ils sont formulés et se reconnaissent à l'emploi de mots tels que « peut », « va », « pourrait », « voudrait », « devrait », « perspectives », « croit », « planifie », « envisage », « prévoit », « s'attend » et « estime » ou la forme négative de ces termes ou des variations de ceux-ci. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse comprennent, sans toutefois s'y limiter, des énoncés portant sur nos prévisions de revenus et de BAIIA ajusté pour l'exercice 2024, la croissance de notre entreprise par des occasions de croissance interne et d'acquisition d'entreprises, la nouvelle soumission de la formulation F8 auprès de la FDA, la réalisation de notre essai clinique de phase 1 portant sur l'étude du sudocétaxel zendusortide, et le développement et la conjugaison de conjugués peptide-médicament par le biais de travaux précliniques.

Bien que les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué de presse soient fondés sur ce que la société estime être des hypothèses

raisonnables à la lumière des informations actuellement disponibles, les investisseurs sont invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés car les résultats réels peuvent ne pas correspondre aux résultats présentés dans les énoncés prospectifs, y compris nos prévisions de revenus et de BAIIA ajusté. Certaines hypothèses formulées lors de la préparation des énoncés prospectifs comprennent notamment les suivantes : (i) les ventes de nos produits continueront de croître en 2024; (ii) nous contrôlerons nos dépenses comme prévu et aucun événement imprévu ne surviendra qui aurait pour effet d'augmenter nos dépenses en 2024; (iii) aucune version biosimilaire d' *EGRIFTA SVM^{MD}* ne sera approuvée pour commercialisation aux États-Unis; (iv) aucun produit non approuvé pour le traitement de la lipodystrophie ne sera utilisé en remplacement d' *EGRIFTA SVM^{MD}*; (v) les médecins et les patients continueront d'accepter nos produits comme des médicaments sûrs et efficaces; (vi) nos fournisseurs seront en mesure de répondre à la demande du marché pour nos produits; (vii) aucun différend ou litige ne surviendra entre la Société et ses principaux fournisseurs; (viii) nos produits approuvés continueront à être remboursés au niveau fédéral et étatique aux États-Unis; (ix) nous serons en mesure de répondre de manière adéquate aux questions reçues de la FDA et de soumettre à nouveau notre dossier de formulation F8 pour approbation; (x) la FDA approuvera la formulation F8; (xi) notre essai clinique de phase 1 portant sur l'étude du sudocétaxel zendusortide montrera des signes d'efficacité sans nuire à son profil d'innocuité actuel; (xii) nous réussirons à développer de nouveaux conjugués peptide-médicament et à valoriser notre plateforme de la technologies SORT1+^{MC}; (xiii) nous réussirons à identifier et à conclure une ou plusieurs transactions pour ajouter un ou plusieurs actifs commerciaux à notre portefeuille de produits approuvés; (xiv) nous serons en conformité avec les clauses restrictives, les obligations et les engagements contenus dans la convention de crédit Marathon; (xv) nous contrôlerons étroitement nos dépenses; (xvi) aucun événement ne se produira qui nous obligerait à allouer des fonds à des activités non budgétées; et (xvii) aucun événement ne se produira qui nous empêcherait d'atteindre les objectifs énoncés dans le présent communiqué de presse.

Les hypothèses qui sous-tendent les informations prospectives sont soumises à plusieurs risques et incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Theratechnologies et sont susceptibles d'entraîner un écart considérable entre les résultats réels et ceux qui sont exprimés, expressément ou implicitement, dans ces informations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter : (i) une diminution ou une stagnation des ventes de nos produits en 2024; (ii) des rappels de produits ou une modification de la réglementation qui aurait un impact négatif sur la vente de nos produits; (iii) des problèmes inconnus de sécurité ou d'efficacité de nos médicaments approuvés entraînant une diminution de la demande pour ces médicaments; (iv) la survenance d'événements qui nous conduiraient à dépenser plus de liquidités que prévu, dont l'effet pourrait se traduire par une position négative du BAIIA ajusté à la fin de l'exercice fiscal de 2024; (v) des défaillances dans le cadre de la convention de crédit de Marathon déclenchant une augmentation de 300 points de base sur le montant prêté en cours et le droit de Marathon de déclarer tous les montants dus dans le cadre de la convention de crédit de Marathon comme immédiatement exigibles et payables; (vi) des différends ou des litiges avec nos fournisseurs; (vii) le refus par la FDA d'approuver la formulation F8 lorsqu'elle sera soumise à nouveau; (viii) notre incapacité à identifier des actifs commerciaux supplémentaires ou notre incapacité à conclure des accords commerciaux concernant ces actifs à des conditions satisfaisantes pour nous; et (ix) des changements à notre plan d'affaires.

Les investisseurs actuels et potentiels sont priés de se reporter aux facteurs de risque décrits à la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion pour l'exercice clos le 30 novembre 2023 daté du 20 février 2024 et aux facteurs de risque décrits à la rubrique 3.D de notre formulaire 20-F daté du 21 février 2024, accessibles sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca et sur EDGAR au www.sec.gov, dans les documents déposés de Theratechnologies pour connaître les autres risques liés à l'entreprise. Le lecteur est prié d'examiner ces risques et incertitudes attentivement et de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ils ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse et traduisent nos attentes à cette date. Nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser l'information contenue dans ce communiqué de presse, que ce soit à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, à la suite de nouveaux événements ou circonstances ou pour toute autre raison que ce soit, sauf si les lois en vigueur l'exigent.

Personnes-ressources :

Relations avec les investisseurs :

Philippe Dubuc

Vice-président principal et chef de la direction financière

pdubuc@theratech.com

1-514-336-7800

Relations avec les médias :

Julie Schneiderman

Directrice principale, Communications et affaires générales

communications@theratech.com

1-514-336-7800